



CARTE D'IDENTITE PROFESSIONNELLE : SCER

Société Conseil d'Epargne Retraite

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Statuts Légaux et Autorités de Tutelles

La SCER est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance banque et finance, ORIAS (www.orias.fr), sous le numéro 07 023 769 pour les activités suivantes :

- **Conseil en Investissements Financiers (CIF)**

La société est référencée sous le numéro **E003040** en tant que Conseil en Investissements Financiers (CIF), auprès de l'**ANACOFI-CIF**, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**) 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et www.amf-france.org; à ce titre elle est contrôlable par l'AMF. Elle susceptible de fournir des conseils non indépendants.

- **Courtier en Assurance**

La société est intermédiaire en assurance de type B, niveau 2. À ce titre, La société n'est soumise à aucune obligation contractuelle de travailler avec certaines compagnies d'assurances. Elle est indépendante dans le choix de ses partenaires.

- **Courtier en Opération Bancaire et Service de Paiement (COBSP)**

La SCER propose des prestations de conseils indépendants sur des opérations de crédits.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

La SCER adhère à l'**ANACOFI Courtage**. La SCER est aussi :

- **Agent immobilier**

La société est intermédiaire en transaction sur immeuble et fonds de commerce, enregistrée sous le numéro de carte *d'agent immobilier* n° CPI 7501 2015 000 001 088 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avec maniement et / ou encaissement de fond soumis à la loi 70-9 du 02/01/1970 dite Loi Hoguet. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

- **Conseil en Haut de Bilan**

La société intervient en conseil aux entreprises, au titre des opérations haut bilan et de la stratégie.

Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et informations

La SCER dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Elles sont notamment conformes aux exigences des codes monétaire et financier, des assurances et aux articles L530.1 et L530.2 du code des assurances et aux Loi n° 70-9 du 02/01/1970 et Décrets n° 72-678 du 20/07/1972, n° 2005-1315 du 21/10/2005 et n° 2008-355 du 15/04/2008.

La société est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de Zurich Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17 pour les activités et montants suivants :

Conseil en Gestion de Patrimoine : sous le numéro de police FN4448-C223894 / 7400026945 / GRP17-CGPI			
Opération	Les garanties s'entendent par sinistre et période d'assurance		
	Plafond des garanties	Garantie financière	
Démarchage bancaire et financier	2 000 000 €	115 000 €	
Intermédiaire en Opérations de banque (sans maniements de fonds de tiers)			
Intermédiaire en Assurances (sans encaissement de fonds de tiers)	2 500 000 €		
Transactions sur immeubles et fonds de commerces	1 000 000 €	110 000 €	
Conseiller en Investissements Financiers	1 000 000 €		
Responsabilité Civile d'exploitation	7 500 000 €	110 000 €	

Conseil en Stratégie d'Entreprise et Haut de Bilan : sous le numéro de police FN4448-C223894 / 7400026950			
Opération	Les garanties s'entendent par sinistre et période d'assurance		
	Plafond des garanties	Garantie financière	
Conseiller en Investissements Financiers (L.541-1 svt CMF)			
Conseil et intermédiation en Rapprochement et Transmission d'Entreprise, levée de fond			
Conseil aux Entreprises (non réglementé)	900 000 €		
Intermédiation en Opérations de banque		115 000 €	
Transactions sur immeubles et fonds de commerces		110 000 €	
Garantie perte de documents confiés		100 000 €	
Responsabilité Civile d'exploitation	8 000 000 €		

L'Entreprise

- **Dénomination : SCER**, Société Conseil d'Epargne Retraite Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
- **NAF : 7022Z - Conseil de gestion**
- **Immatriculation au RCS : 339 799 389 RCS Paris**
- **Siège social : 37, rue des Mathurins 75008 Paris**
- **Gérant : M MICHELOTTO Fabrice**
- **E-mail : contact@scer.fr**
- **Téléphone : 06 24 77 24 33**

Responsabilités et Compétences du gérant

- **M. Fabrice MICHELOTTO,**
Gérant, associé de la SCER,
Conseiller en Investissement Financier, membre de l'association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI),
Titulaire de deux diplômes universitaires de 3^{ème} Cycle de l'Université Économique d'Auvergne Clermont-Ferrand :
 - Gestion de Patrimoine, (n°200900287) validé à l'expertise patrimoniale (NSF 313) au JOFR n°0138 du 16/06/13.
 - Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise (n°201001283)Titulaire du diplôme universitaire de 3^{ème} Cycle en gestion d'actif de l'université de Paris-Dauphine / ENSAE
Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur ENSERG / INPG (n°2004200200790)
- **Le gérant est le garant :**
 - De la confidentialité, l'intégrité et de la protection de vos données personnelles confiées, notamment RGPD. Celles-ci sont conservées au minimum 5 ans au-delà de la relation jusqu'à votre demande de suppression. Elles ne sont utilisées que pour conduire les missions confiées, nullement à but publicitaire ou de démarchage. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.
 - De la conduite des missions confiées dans le seul but de servir vos intérêts et objectifs.
 - Du respect des obligations légales.

Mode de communication, réclamations, litiges et procédures et droit applicable

Tous les moyens d'échanges permettant une confidentialité nécessaire seront utilisés entre vous et la SCER pour les échanges normaux ou en cas de réclamation ou litige aux coordonnées indiquées au cadre "L'Entreprise". La SCER accusera réception de votre demande dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de son envoi. Elle y répondra officiellement en 2 mois maximum. Toute réponse vaut accusé de réception. Le droit français est applicable sur tous les périmètres de nos interactions. Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Il est disponible pour toute procédure de médiation.

En cas de conflit persistant, les médiateurs liés aux différents métiers sont à votre disposition aux adresses respectives :

- Entre professionnels : ANACOFI 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Prestations CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Concernant les prestations liées à l'IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Les données contenues dans ce document sont susceptibles d'évoluer. Vous pouvez télécharger la dernière version sur le site internet de l'entreprise www.scer.fr ou le demander par tout moyen sous la forme vous étant la plus adéquate.

Partenaires privilégiés : Compagnies et Fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UAF-Life Patrimoine	Plateforme Assureur (CA, Spirica, Predica)	Intermédiaire	Commissions
Nortia	Plateforme Assureur	Intermédiaire	Commissions
François 1er / Financ'ile	CIF – Monteur et commercialisateur d'investissements DOM TOM	Convention CIF	Honoraires
Inter Invest			
Eres	CIF – Monteur et distributeur d'épargne salariale	Mandataire	Honoraires
Oddo / Génération vie	Assureur / plateforme	Intermédiaire	Commissions
Generali			

Notre société entretient également des relations commerciales avec plusieurs établissements promoteurs de produits financiers, immobiliers, d'assurances, bancaires. Les noms des autres compagnies avec lesquelles la SCER a ou pourrait avoir un accord, sera communiqué sur simple demande. Au sens de l'AMF, la société est non indépendante.

La société SCER est totalement indépendante financièrement. Aucun partenaire n'est présent dans le capital. De même, elle n'est détentrice d'aucun pouvoir économique ou décisionnaire chez aucun des partenaires. Aucun lien étroit n'est donc établi.

Mode de facturation et rémunération du Professionnel

Le client est informé que pour tout conseil, la SCER est rémunérée pour la totalité en honoraires de conseils. La base horaire est 200€ HT ; cependant un devis forfaitaire sera établi dans toute lettre de mission préalable.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, la SCER est rémunérée pour la totalité par les frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits. A ces frais d'entrée s'ajoutent une fraction des frais de gestion et d'arbitrage sous forme de rétrocession. Cette fraction est au maximum de 90%. Elle représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par la SCER de la part d'un partenaire et sur un client.

Le détail de la rémunération de la SCER par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. La SCER s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Document établi en deux exemplaires au moins, présenté et remis à :

Date :

Lieu :

Signature(s) :